



➤ **Pourquoi une formation à la conduite ?**

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière ou de votre accompagnateur.

➤ **Pourquoi un livret d'apprentissage obligatoire?**

Il est, avec votre demande de permis de conduire (Fac-Similé), le document indispensable et obligatoire lors de vos cours, tant théoriques que pratiques.

Dans ce livret, vous trouverez :

1. les documents obligatoires concernant les cursus suivants :
2. formation traditionnelle, apprentissage anticipé de la conduite ou conduite supervisée ;
3. les trente objectifs à travailler et à valider par des approches différenciées.

Ce livret va vous guider dans votre parcours d'apprentissage. Il vous permet de savoir où vous en êtes mais aussi et surtout où vous allez.

Vous allez progressivement devenir autonome et acquérir des compétences.

➤ **Quel programme de formation ?**

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

➤ **Modalités de passage aux examens**

Passage de l'épreuve théorique

A partir de votre inscription à l'auto-école, il n'y a pas de délai pour vous présenter à l'épreuve théorique du code. L'épreuve se déroule dans un centre d'examen géré par un opérateur privé agréé, l'école de conduite se charge de la prise de rendez-vous pour l'examen.

L'épreuve se passe sur une tablette en individuel, c'est une épreuve de type QCM (questionnaire à choix multiple).

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 Questions. En cas d'échec à l'examen du code de la route, vous pouvez vous représenter à l'examen le jour suivant. En cas de réussite au code, vous devez attendre 48h avant de pouvoir passer l'épreuve pratique.

Inscription à l'examen de conduite

Pour avoir le droit de vous inscrire à l'examen de conduite, vous devez avoir effectué 20 heures de conduite minimum avec un moniteur.

Nous prenons en charge les démarches d'inscription à l'examen de conduite.
Passage de l'examen de conduite

Vous avez 5 ans, à compter de la date d'obtention du code de la route, pour réussir l'examen de conduite.

Durant ce délai, vous avez le droit à 5 tentatives

Au-delà des 5 ans et/ou des 5 tentatives, votre réussite au code n'est plus valable.

Si vous échouez à l'examen de conduite, il vous faut patienter 1 semaine minimum avant de pouvoir vous réinscrire à une prochaine session.

Dans quel centre d'examen passer son permis ?

C'est le Bureau Education Routière qui décide des dates où vous passerez votre épreuve pratique. Vous êtes prévenu personnellement du jour et de l'horaire de l'examen par Chrono 2B. Un enseignant de notre centre vous accompagne le jour de l'épreuve et l'examen aura lieu avec le véhicule utilisé tout au long de la formation.

➤ **Comment se déroule l'examen ?**

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière sur le véhicule appartenant à l'établissement d'enseignement. L'épreuve dure 32 minutes. Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

✓ la vérification de la recevabilité des documents d'examen ;

✓ l'accueil du candidat, la vérification de son identité et s'il a suivi une formation selon la formule de l'apprentissage anticipé de la conduite, de son attestation de fin de formation initiale ;

la présentation de l'épreuve par l'examineur ;

- ✓ l'installation au poste de conduite ;
- ✓ les réglages du véhicule nécessaires avant le départ et réalisés par le candidat ;
- ✓ une phase de conduite effective d'une durée minimale de 25 minutes ;
- ✓ la réalisation d'un test de la vue ;
- ✓ la réalisation de deux manœuvres particulières à tester en relation avec la sécurité routière (un freinage pour s'arrêter avec précision et une manœuvre en marche arrière) ;
- ✓ des questions portant sur la vérification d'un élément technique en relation avec la sécurité routière, à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule et de premier secours;
- ✓ la mise en action d'un accessoire ou commande d'accessoire en cours de circulation ;
- ✓ l'établissement du certificat d'examen du permis de conduire.

Un enseignant de la conduite titulaire d'une autorisation d'enseigner accompagne les élèves pour l'épreuve pratique

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve. A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

La notation à l'examen pratique

Le candidat devra obtenir au minimum 20 points sur 31 points, pour réussir son examen. Hormis des erreurs ÉLIMINATOIRES.

Certains points sont simples à obtenir.

Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord 0 – 1 ou 2 points,

les vérifications intérieures et extérieures 0 – 1 – 2 ou 3 points,

la courtoisie au volant 1 points bonus

et la conduite économique et respectueuse de l'environnement 1 points bonus.

Ce qui fait déjà 7 points sur 20.

Seront notées aussi, l'analyse des situations, l'adaptation aux situations et la conduite autonome (suivre un itinéraire pendant quelques minutes ou se rendre à un endroit donné). Chacun de ces éléments obtiendra 0 – 0,5 ou 1 point.